



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi vingt-sept janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

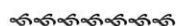
Date de convocation : 21 janvier 2026.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Carole SOLVET et M. Olivier DUPORT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Catherine VENOT-REIG donne pouvoir à Mme Yannick LEMOULT, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ et M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



URBANISME :

2026-9. CRÉATION DE LA LIAISON AÉRIENNE À 400 000 VOLTS ENTRE LES POSTES DE CHAINGY ET DAMBRON - PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE :

Monsieur le Maire rappelle que RTE envisage la construction d'une ligne aérienne à 400 000 volts entre les postes de Chaingy et Dambron.

Les travaux nécessaires à l'établissement et à l'entretien des ouvrages de la concession de transport d'électricité peuvent être déclarés d'utilité publique par l'autorité administrative. La déclaration d'utilité publique, en vue de l'établissement de servitudes sans recours à l'expropriation, confère notamment au concessionnaire le droit d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens d'électricité à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique.

Par courrier reçu en Mairie le 25 novembre 2025, accompagné d'un dossier d'étude d'impact concernant ce projet en vue de la déclaration d'utilité publique de l'ouvrage, Madame la Préfète du Loiret invite à faire parvenir sous deux mois l'avis de la commune d'Ormes.

L'absence de réponse de la part de la commune d'Ormes dans ce délai conduirait, aux termes des articles L.323-3 et R.323-6 du code de l'énergie et L.122-1-1 et R.122-7 du code de l'environnement, à considérer l'avis comme donné.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier a fait l'objet d'une concertation préalable auprès des communes concernées et ses habitants.

Le développement de la production d'électricité décarbonée en France et en Europe, et les besoins de consommation électrique pour les industries en France vont augmenter significativement les flux sur les lignes à très haute tension.

Le réseau électrique à 400 000 volts déjà existant en région Centre-Val de Loire va ainsi devoir être renforcé. RTE a prévu une restructuration du réseau entre les postes électriques de Chaingy (45) et de Dambron (28). Le projet vise à créer une ligne à 400 000 volts qui remplacera deux lignes à 225 000 volts existantes.

Deux tracés ont été proposés :

- Le premier tracé situé à l'ouest de la Base aérienne de Bricy.
- Le second faisceau dans le périmètre actuel qui traverse Ormes.

C'est ce dernier qui a été retenu au terme de la concertation.

Monsieur le Maire a rencontré les Responsables de RTE et a fait part des exigences de la commune d'Ormes, à savoir passer à l'ouest des lignes haute tension existantes pour permettre d'éloigner celles-ci des zones d'habitat actuelles ou futures.

Suite à cette demande, une étude a été réalisée par RTE qui permettra de construire la ligne 400 000 volts à l'ouest des lignes existantes dans le même couloir qui existe actuellement. La ligne de 225 000 volts sera supportée dans toute la partie sur Ormes par un pylône commun à une ligne 400 000 volts permettant ainsi un éloignement des zones habitées.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, sur le projet de création de ligne aérienne à 400 000 volts entre les postes de Chaingy et Dambron.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 29 janvier 2026.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 29 janvier 2026.

Publié ou notifié le : 30 janvier 2026.

